



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 AOUT 2026

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mercredi 5 Août 2026, à 19h00, le conseil municipal, sur convocation adressée par Patrick MIGAYRON, Maire, le 31 Juillet 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire, ouvre la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Patrick MIGAYRON, « Maire », Denise SOULAT, Jean-Noël DESRUES, Catherine HUPPE « adjoints », Philippe JOSSET, Martine DERRIER, Jean-Philippe COURCELLE, Valérie GODRON, Séverine DUCLOUX, Marie PETIT, Guillaume CHEVALIER, Mickaël MOUSSY et Mickaël LOUREIRO « Conseillers municipaux ».

Absents excusés : Madame Michèle ROBERT qui donne pouvoir à Madame Denise SOULAT et Monsieur Michel MATÉOS qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe COURCELLE.

Secrétaire de séance : Madame Martine DERRIER.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 Juin 2026 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 Juin 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

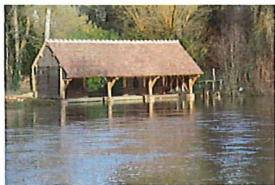
Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

✍ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Après son approbation par le conseil communautaire, le rapport d'activités 2025 doit faire l'objet d'une communication aux membres du conseil municipal de Brinon-sur-Sauldre, Commune membre de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, en séance public.

✍ **Décision : Prend acte de la présentation de ce rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.**



**MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE**

Rapport sur le Prix et la Qualité du service public des Ordures Ménagères de 2025 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Après son approbation par le conseil communautaire, le rapport sur le Prix et la Qualité du service public des Ordures Ménagères de 2025 doit faire l'objet d'une communication aux membres du conseil municipal de Brinon-sur-Sauldre, Commune membre de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, en séance public.

✚ **Décision : Prend acte de la présentation de ce rapport sur le prix et la qualité du service public des Ordures Ménagères de 2025 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.**

Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'Assainissement Non Collectif de 2025 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Après son approbation par le conseil communautaire, le rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'Assainissement Non Collectif de 2025 doit faire l'objet d'une communication aux membres du conseil municipal de Brinon-sur-Sauldre, Commune membre de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, en séance public.

✚ **Décision : Prend acte de la présentation de ce rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de 2025 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu à la délibération suivante :

N°2026-0077	FINANCES – Institution de la Taxe sur la Vacance des locaux d'Habitation (TVLH)
--------------------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :

- D'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation,
- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✚ **POUR : 15**

N°2026-0078	FINANCES – Fixation du taux de la Taxe sur la Vacance des locaux d'Habitation (TVLH)
--------------------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :

- De fixer le taux de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation à 25%,
- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✚ **POUR : 15**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2026-0079	ENFANCE - JEUNESSE – Approbation du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2026-2032
--------------------	---

Rapporteur : Madame Catherine HUPPE, 3^{ème} adjointe déléguée à l'enfance et la jeunesse.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver le nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT) pour une durée de 6 ans et joint à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce PEDT ainsi que toutes les conventions et documents relatifs à cette présente délibération.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✚ **POUR : 15**

N°2026-0080	ENFANCE - JEUNESSE – Accueil périscolaire du Mercredi et Fixation des Tarifs 2026
--------------------	--

Rapporteur : Madame Catherine HUPPE, 3^{ème} adjointe déléguée à l'enfance et la jeunesse.

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter les propositions de la commission Enfance – Jeunesse, à savoir :
 - ✚ Ouverture d'un accueil périscolaire le mercredi à compter du 2 septembre 2026,
 - ✚ Établissement d'une convention entre la commune de Brinon-sur-Sauldre et Clémont pour le fonctionnement et le financement de cet accueil périscolaire du mercredi à compter du 1^{er} septembre 2026,
 - ✚ Application des tarifs périscolaires à compter du 1^{er} Septembre 2026 comme indiqué ci-dessous,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

✚ Tarifs pour les enfants du RPI Brinon-Clémont et/ou domiciliés sur les deux communes :

	Barèmes	Tarifs/journée à compter du 1 ^{er} septembre 2026
1	Quotient inférieur à 400	10.50 €
2	Quotient compris entre 401 et 700	11.50 €
3	Quotient supérieur à 701	14.50 €

✚ Pour les enfants domiciliés hors département : 15.50 € la journée.

✚ Tarifs de la garderie le matin et le soir : 1 € / demi-heure.

Toute demi-heure ou heure initialement prévue à l'inscription sera facturée (sauf délai de prévenance de 2 jours avant).

✚ Pénalité forfaitaire de 10 € en compteur du 3^{ème} retard le soir.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants (3 conseillers « intéressés » ne participent ni au débat et ni au vote)**

✚ **POUR : 12**

N°2026-0081	ENFANCE - JEUNESSE – Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de l'Accueil Périscolaire du mercredi
--------------------	--

Rapporteur : Madame Catherine HUPPE, 3^{ème} adjointe déléguée à l'enfance et la jeunesse.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver le règlement intérieur relatif au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et l'Accueil Périscolaire du mercredi, qui sera annexé à la présente délibération,
- De préciser que le règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des enfants à l'ALSH et/ou à l'Accueil périscolaire du mercredi,
- De dire que ce règlement entrera en vigueur à la date d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce règlement intérieur et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✚ **POUR : 15**

N°2026-0082	ENFANCE - JEUNESSE – Modification du Règlement Intérieur du Restaurant Scolaire
--------------------	--

Rapporteur : Madame Catherine HUPPE, 3^{ème} adjointe déléguée à l'enfance et la jeunesse.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire, qui sera annexé à la présente délibération,
- De préciser que le règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des enfants au restaurant scolaire,
- De dire que ce règlement entrera en vigueur à la date d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce règlement intérieur et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✚ **POUR : 15**

N°2026-0083	RESSOURCES HUMAINES - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activités
--------------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe déléguée à la gestion des Ressources-Humaines et du personnel communal.

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire de créer deux postes nécessaires à l'accroissement temporaire d'activités pour le service animation suivants :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

↳ Service Animation / Filière Animation :

- ✓ A compter du 1^{er} septembre 2026, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois :
- Nombre de poste : 2
- Grade : Adjoint d'animation – 1^{er} échelon – échelle C1 - IB 367- IM 366 valeur au 01/01/2024.
- Temps de travail : 10/35^{ème}
- Emploi : animateur (trice) périscolaire et extra-scolaire

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités dans les conditions fixées par l'article L 332-23.1 du Code Général de la Fonction Publique, pour le poste défini ci-dessus ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal ;
- De dire que le tableau des effectifs de la Commune sera modifié ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette affaire.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

↳ **POUR : 15**

N°2026-0084

TRAVAUX – Choix de l'entreprise pour les travaux de voiries 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Noël DESRUES, 2^{ème} adjoint délégué aux travaux.

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter d'effectuer les travaux de réfection des voiries sur la route du Vivier (du pont de la Chavoche aux Clouzioux), Chemin de la Comète, Chemin des Nérôts et Carrefour de la rue sableuse et Grande Rue
- D'accepter le devis de l'entreprise Vauvelle – 1249 Route de Gien – ZA la Bussoy- 45290 VARENNES-CHANGY, pour un montant de 66 905.50 € HT soit 80 286.60 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer toutes pièces afférentes à cette présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

↳ **POUR : 15**

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Date d'affichage en mairie : 6 Août 2026.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 6 Août 2026.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

	Signatures
Président de la séance : M. Patrick MIGAYRON	 
Secrétaire de la Séance : Mme Martine DERRIER	